



Agrément formateur, qualité de salarié.

Par Visiteur

Bonjour.

Je vais cesser mon activité en qualité de salarié pour prendre ma retraite le 31/12/2009.

A partir du mois de janvier 2010, je vais démarrer officiellement une activité de consultant et de formateur.

Pour cette dernière activité j'ai déjà des contrats d'intervention soit en direct soit en sous traitance pour compte de formateurs installés. Parmi les contrats que je traiterai en direct figurera mon actuel employeur.

Quelles ont les démarches à mettre en oeuvre pour obtenir un agrément de formateur et pour être référencé par les organismes finançant ces formations ?

Merci de votre réponse

Cordialement

Par Visiteur

Cher monsieur,

Quelles ont les démarches à mettre en oeuvre pour obtenir un agrément de formateur et pour être référencé par les organismes finançant ces formations ?

Vous devez remplir une déclaration d'activité, et fournir un ensemble de pièces justificatives duement mentionnées dans la déclaration:

Vous pouvez télécharger la déclaration ici:

http://www.sdtefp-languedocroussillon.travail.gouv.fr/Upload/declaration-activite2009_953.pdf

La notice explicative est téléchargeable ici:

http://www.sdtefp-languedocroussillon.travail.gouv.fr/Upload/formulaire-da-version-1-mai-2008_717.pdf

Une fois que vous avez rempli la déclaration, vous la renvoyez à la DRTEFP de votre région.

P.S: Les pièces que je vous ai mise en téléchargement concerne la région languedoc Roussillon mais ce sont les mêmes documents pour votre région.

Très cordialement.